



ENVIRONNEMENT

Acquisition et financement d'un récupérateur d'eau de pluie

Afin que chacun puisse contribuer à l'économie de la ressource en eau, la CASA vous soutient dans l'acquisition et le financement d'un récupérateur d'eau de pluie. Cette aide vient en complément de celle proposée par le Département des Alpes-Maritimes.

Publié le 15 juin 2023

La CASA vous finance jusqu'à 1 000 € supplémentaires !

Si vous êtes propriétaire ou syndic de copropriété et que vous avez bénéficié de [l'aide départementale pour l'achat et la pose d'un récupérateur d'eau enterré ou intégré](#) ↗, la CASA finance 10% du montant total de votre projet, dans la limite de 1 000 €.

Pour effectuer votre demande, il vous suffit de [compléter le formulaire que vous trouverez sur cette page](#).